



## Vaux-sur-Seine et Logirep pour un avenir de Très Haute Qualité Environnementale

Le 3 avril dernier, avait lieu la cérémonie qui consacrait la pose de la première pierre de l'opération de 22 logements du 3, rue Général de Gaulle, en partenariat avec la Société LOGIREP.

Alors que l'Etat oblige les communes de plus de 3500 habitants à avoir 20% de logements aidés (loi SRU), les petites communes comme Vaux-sur-Seine rencontrent beaucoup de difficultés à intéresser les bailleurs sociaux sur des opérations de petite taille.

Les 22 logements PLUS-PLAI sont l'œuvre du cabinet d'architectes 2AD Mme Pougheon



*Julien Crespo entouré de Monsieur le Président Directeur Général de LOGIREP, M. Biard et de Michel Vignier Conseiller Général des Yvelines.*

et M Hacq. Cet ensemble se compose de 7 F4, 4 F3, 9 F2 et 2 studios.

Ce bâtiment sera construit en matériaux Très Haute Qualité Environnementale, ce qui nous permettra d'être dans les premiers à bénéficier de ce label pour la construction de logements aidés.

Il est à noter que LOGIREP nous rétrocédera les terrains, environ 8000 m<sup>2</sup> qui se trouvent en zone de Ppri afin d'y aménager des espaces verts ouverts au public.

Cette opération participe à la reconstitution de l'offre de logement sur notre commune. Ainsi avec ce programme, ce sont 74 logements qui sortiront de terre, dont 39 logements dans le secteur aidé, nous permettant ainsi de réduire notre déficit, car aujourd'hui, la commune ne dispose que de 131 logements aidés soit 8% des 20% demandés par l'Etat dans la loi SRU.

Nous avons donc un solde négatif de 211 logements, et nous payons, chaque année, en moyenne 35 000 € de prélèvement au titre de cette loi.

Nous souhaitons également, dans le cadre d'un nouveau projet que nous allons développer dans les prochains mois avec le concours de l'EPFY, réaliser une opération de pavillons où sera étudié une offre d'accession et de location de logements aidés (entre 15 et 20).

La réflexion de l'offre de logements aidés se poursuit également avec la Communauté de Communes Vexin-Seine dont nous faisons partie par la mise en place d'un Programme local de l'Habitat Intercommunal.

J.H

## NETTOYAGE DE PRINTEMPS : Des habitants plus disciplinés.

Encadrés par des parents et des membres du conseil municipal, 25 enfants, de 2 à 12 ans, des écoles maternelle, primaire et du collège ont ramassé des déchets jetés dans les rues. Divisés en deux groupes, ils se sont attaqués à la partie basse de Vaux sur Seine (écoles, parcs, chemin des Clos), tandis qu'une trentaine d'adultes, sensibles à ce geste citoyen,

se sont répartis trois secteurs (route d'Evecquemont, les Champeaux, Port Maron). En partant, vers 10h, samedi 21 mars 2009, avec un temps ensoleillé, équipés de sacs, de gants, le retour des groupes s'est fait à 12 h, aux services techniques, pour une pause bien méritée. Certains étaient prêts à repartir l'après-

midi...Peut-être un nettoyage d'automne ??? Les habitants se disciplineraient-ils ? C'est à croire car la récolte était moins importante que les années précédentes, principalement dans le périmètre des écoles. L'éducation à la citoyenneté passe par la sensibilisation du respect de la propreté des rues : le nettoyage de printemps en est la preuve.

Encore bravo et merci à tous les bénévoles.

A.M



**Dimanche 7 juin**  
**ÉLECTIONS EUROPÉENNES**  
les 2 bureaux de vote  
seront situés Espace Marcelle Cuche.  
Bureaux ouverts de 8 h à 20 h.

## LES OEUFS DANS LES YEUX

Le mercredi 15 avril dernier à 10h, les enfants de maternelle pouvaient participer à la grande chasse aux œufs, organisée par la commission culturelle, au parc de la Martinière !

Pour le plus grand plaisir des petits gourmands, plus de 1300 œufs, poules et cloches en chocolat étaient dissimulés sur les pelouses, dans les arbustes et moindres recoins du parc. Chaque enfant devait rapporter ses trouvailles délicieuses afin qu'elles puissent être comptabilisées pour enfin remporter,



2

pour les plus habiles, un plus gros sujet. Après avoir bien tout ramassé, chacun a pu repartir, le sourire aux lèvres avec de nombreux chocolats. Pâques est plus que jamais l'occasion pour les enfants de faire la fête et de se régaler, le pari était relevé !

A.L

Puis, à 14h se sont donnés rendez-vous le père Fourras, la Lumineuse, la Boule, Passe-partout, Passe-temps, le Maître des temps et la Bohémienne pour affronter les 70 Vauxois âgés de 6 à 12 ans dans le parc de la Martinière. Chaque équipe avait 7 clefs à trouver pour ouvrir la salle du trésor.

Pour avoir le sésame, chaque équipe devait réussir les épreuves du fort, à savoir le parcours d'agilité, l'araignée, le parcours aveugle, la ligne de vie, les énigmes du père Fourras, le combat contre le Maître des temps ou encore la palette de couleur. Sur chaque clef était inscrit un morceau de mot qui une fois assemblé formait la phrase mystère qui permettait de découvrir le trésor chocolaté.

Vous ne vous trompez pas, Fort Boyard c'est bien à Vaux-sur-Seine !!

Remerciements aux parents d'élèves, à la commission culture et fêtes et à la Lumineuse.

A l'année prochaine, préparez vos loupes !!!

*Laetitia* pour le Centre de loisirs

## FÊTE DES QUARTIERS

Voici revenue la saison des Fêtes de Quartiers. Elles se dérouleront à partir de début juin pour se terminer vers le 15 Septembre après l'inévitable interruption de la période estivale. Que vous soyez un habitué ou pas encore familiarisé avec ces manifestations, et si vous n'avez pas la chance de trouver dans votre boîte aux lettres une invitation de la part d'un des nombreux organisateurs de ces fêtes, voici les quartiers où une manifestation est d'ores et déjà prévue ainsi que la date retenue :

- 6 juin : Le Jonquet/Ile de Vaux/Tionnets et Haut du Temple
- 13 juin : Port Maron et Avenue de Paris/Croix des Jardins/Fortvache
- 20 juin : Les Marronniers
- 27 juin : Quartier Artois/Les Valences
- 28 juin : Rue des Eglantines-Haut de la Route de Pontoise
- 4 juillet : Saint Nicaise – Chemin des Clos
- 4 Septembre : Petite Haie – Le Temple
- 5 Septembre : Centre village/Angibout-Dolnet
- 12 Septembre : Les Punais

Si vous souhaitez organiser une Fête avec vos voisins, contactez-nous en Mairie, nous vous aiderons. Nous vous rappelons que nous vous aidons en logistique : tables, bancs, barbecue et barnum si disponibles, guirlandes électriques, etc. Que ces fêtes soient une super occasion de rencontres et d'échanges !

*Micheline Deleau*

## ORPÉA

Comme l'année dernière la Résidence Orpée Val de Seine ouvre ses portes aux marcheurs et coureurs dans le cadre de la course organisée par l'association vauvoise « Vaux contre le cancer » le dimanche 17 mai 2009.

Une halte est proposée à la Résidence, en fin de matinée, par Mme Réau, la Directrice, pour se rafraîchir et partager un moment de convivialité avec les résidents et les équipes de la maison de retraite.

Tous sont toujours heureux de ces moments d'échanges et de vie ...

## Tennis de table

Au cours de la saison 2008-2009, le Club de tennis de table a organisé pour les enfants, deux stages de trois jours puis un troisième durant les vacances d'Avril. Le stage des vacances de février a été agrémenté d'une sortie à Cergy- Pontoise pour assister au match de Pro A entre Cergy-Pontoise et Hennebont. Les enfants engagés dans trois équipes (Benjamines filles, Minimes garçons et Cadets garçons) ont pu, cette année, découvrir la compétition. L'avenir du club est au bout de leur raquette.

Les 21 et 22 mars, le club a organisé son tournoi habituel. Sur deux jours, enfants et adultes, inscrits en club ou non, hommes ou femmes, ont enchaîné les matchs pour espérer atteindre la finale. Pauline Dore remporte le titre dans les tableaux Filles-garçons, Kilian Thierre dans le tableau Garçon. Le tableau adulte a vu la victoire d'Olivier Percheron face à Stéphane Lavie. Un tournoi de double a associé au sein d'une même équipe un adulte et un enfant. A ce jeu ce sont Christophe Fleury et Enzo Scafiddi qui se sont révélés les plus forts.

Nos prochains rendez-vous :

- les éliminatoires du premier pas pongiste le 16 mai au Cosec de Vaux, sont ouverts à tous les enfants de CE2, CM1 et CM2. Les meilleurs seront qualifiés pour la finale qui se déroulera à Sartrouville le dimanche 21 juin.

Les 13 et 14 juin le club fêtera son vingtième anniversaire au cours du tournoi.

Pour plus de renseignements sur nos activités vous pouvez vous connecter sur le site du club (<http://ttcvaux.forumsactifs.com>) ou nous envoyer un mail à l'adresse :

(ttcvaux@gmail.com).

*François Lecouvey*

# Le budget primitif 2009

Par Gérard Moneyron, maire adjoint aux Finances

*Le budget primitif qui a été voté à l'unanimité le 25 Mars 2009 fait suite aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2009*

## LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2009

*L'élaboration du budget 2009 intervient dans un contexte économique et financier incertain. La stratégie financière face à ce nouveau contexte s'appuie sur les mêmes fondamentaux que lors du précédent mandat.*

### Fonctionnement

- ⇒ Effort de gestion des dépenses de fonctionnement.
- ⇒ Absence de hausse de la fiscalité (0 % pour la quote part de la municipalité).
- ⇒ Maintien de notre aide en faveur du scolaire et des jeunes.
- ⇒ Augmentation de notre aide en faveur des personnes en difficulté.
- ⇒ Maintien de notre aide en faveur des associations.
- ⇒ Prise en compte des évolutions de carrières des agents communaux.

### Investissement

- ⇒ Nouvelle mairie, création d'une place publique au droit de la mairie.
- ⇒ Réfection de la voirie et éclairage public.
- ⇒ Modernisation des écoles.
- ⇒ Valorisation du patrimoine communal : rénovation de l'Orangerie, restauration du lavoir « Hervieux ».
- ⇒ Elaboration d'une charte paysagère.

## LES LEVIERS DE GESTION

*Les investissements 2009 seront autofinancés. Nous n'aurons pas recours à l'emprunt pour financer nos réalisations.*

### L'endettement

L'encours de la dette fléchit en 2009 et s'établit en capital à 1 008 825,58 €, soit 210 €/habitant, contre 258 €/habitant en 2008. Cela correspond à un remboursement annuel capital et intérêts de 96 637,69 €, soit 20,00 €/habitant, alors que l'annuité de la

dette s'élevait à 39,83 €/habitant en 2008. Notre commune fait partie des communes les moins endettées de la région.

### La fiscalité

Sur proposition de la commission Finances, compte tenu d'un contexte économique et financier incertain, le conseil municipal n'augmente pas les taux d'impôts, hors augmentation de la base de l'Etat. Il convient aussi de prendre en compte la politique d'abattement pratiquée par la municipalité : abattement général à la base, abattement pour charges de famille, abattement spécial en faveur des revenus modestes et des personnes handicapées.

**Les taux d'imposition pour l'année 2009 sont les suivants :**

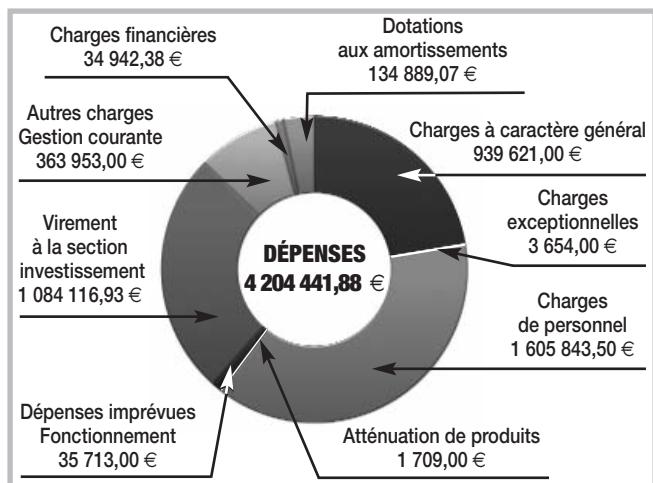
|                                  |          |
|----------------------------------|----------|
| Taxe d'habitation :              | 12,30 %  |
| Taxe sur propriétés bâties :     | 15,38 %  |
| Taxe sur propriétés non bâties : | 113,09 % |

ENDETTEMENT (en euros)  
EN CAPITAL SUR 10 ANS



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### LES DÉPENSES



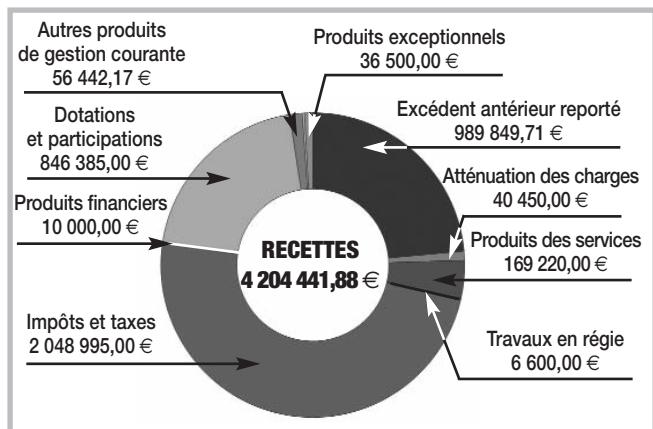
⇒ Le poste le plus important reste les *Charges de personnel* (près de 51 %).

⇒ Les *Charges à caractère général* représentent 30 % du budget. Elles comprennent les charges liées au fonctionnement de la commune (chauffage, électricité, assurances, frais de télécommunication, entretien de la voirie, du matériel, des bâtiments, des terrains).

⇒ Le poste Autres Charges de gestion courante qui représente 12 % du budget prend en compte toutes les subventions versées par la commune aux associations vauxoises et aux divers syndicats auxquels nous appartenons.

- 4 ⇒ Les *Charges financières* représentent 1,11 % du budget .  
 ⇒ Le poste de *Dépenses imprévues* servira, s'il y a lieu , à financer des dépenses non prévues.

### LES RECETTES



Les Impôts et Taxes représentent 49 % des recettes.  
 Les contributions directes restent le poste le plus important.  
 Les dotations et participations sont en baisse par rapport à 2008, et représentent 20%des recettes totales. Cette baisse résulte de la diminution de l'attribution du Fonds Départemental de Compensation de la Taxe Professionnelle à laquelle s'ajoute la diminution de la Taxe additionnelle au droit de mutation.

Se trouve également sous cette rubrique la Dotation globale de fonctionnement (DGF).

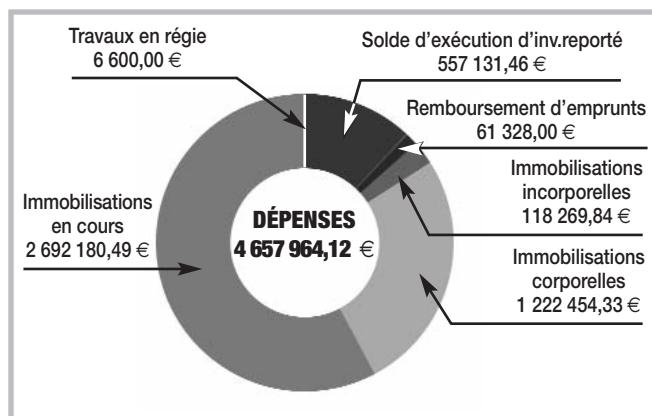
Les produits des services, composés principalement des recettes de cantine, ainsi que les atténuations de Charges, viennent renforcer les recettes communales.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### LES DÉPENSES

⇒ Les immobilisations corporelles et incorporelles (29 %) constituent les investissements que la commune va réaliser cette année dans les domaines suivants :

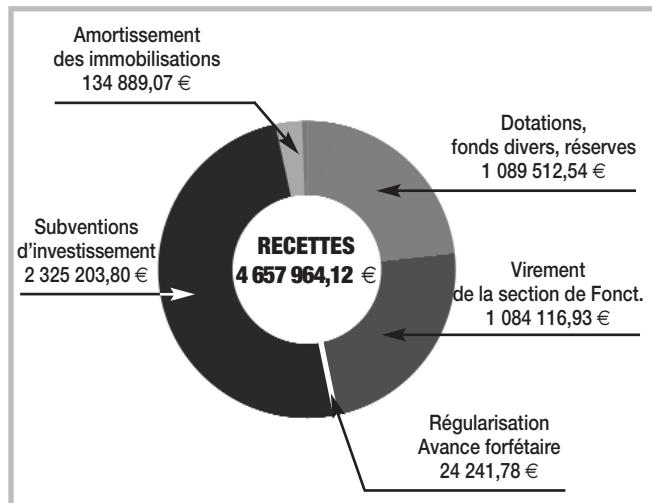
- Réfection de la voirie :  
 Rue du Temple, Chemin des Acacias, Chemin des Plâtrières, Chemin des Jeunes Plantes, Réparation voirie Ch. Des Clos, Voirie cimetière, etc ...
  - Eclairage public :  
 Chemin des Acacias, Rue du Temple Prolongé.
  - Jardins Vauxois.
  - Modernisation des écoles (travaux sur bâtiments).
  - Poursuite de l'informatisation des écoles et des services.
- ⇒ Les immobilisations en cours (58 %):
- Finition restaurant scolaire et de la salle Marcelle Cuche.
  - Projet du Centre Ville et de l'annexe Mairie.
  - Rénovation de l'Orangerie.
  - Restauration du lavoir Hervieux.



### LES RECETTES

⇒ Les dotations et fonds divers , 23%, sont alimentées notamment par la récupération de la TVA. Cette année, l'état autorise la récupération de deux années 2007+2008 (Plan de relance FCTVA 2009)

⇒ Les subventions d'investissement, 50 %, sont des recettes provenant de l'Etat, de la Région, du Département, et du Parc Naturel Régional du Vexin dans le cadre des programmes réalisés.



# Budget assainissement 2009

par Julien Crespo, Maire de Vaux-sur-Seine

Le budget 2009, qui a été voté à la majorité, a été réalisé en tenant compte des travaux importants de création de réseaux de collecte des eaux usées que nous allons réaliser avenue de Cherbourg, boulevard Angibout et chemin des Hauts Vals / chemin du Val dont le coût total des travaux est estimé à 1 400 000 € HT.

Ces travaux qui seront réalisés sur 2009/2010 sont financés aujourd’hui par une subvention du Conseil Général des Yvelines à hauteur de 478 000 € par un emprunt de 600 000 € environ dont la durée devrait se situer entre 20 et 30 ans et le solde sur des fonds propres.

Nous allons solliciter une nouvelle fois l’Agence de l’Eau (organisme gouvernemental) afin d’obtenir une subvention, par mesure de prudence celle-ci n’a pas été prise en compte pour l’élaboration de ce budget.

Comme tout budget communal, le budget d’assainissement doit s’équilibrer par ses propres recettes. Celles du budget d’assainissement proviennent essentiellement de la redevance communale appliquée sur les foyers raccordés ou raccordables au réseau d’assainissement qui n’augmentera pas en 2009.

Comme vous pourrez le remarquer sur le tableau annexé, la principale dépense d’exploitation concerne l’autofinancement de 260 393,04 € qui va nous servir à alimenter les recettes d’investissement. Les charges financières sont nulles puisque nos emprunts ont été soldés en 2008 et les charges à caractères générales ont pris en compte le contrat d’entretien du réseau et certaines petites opérations d’assainissement qui seront réalisées en fonds propres.

Les recettes d’exploitation proviennent d’une part des redevances comme la surtaxe d’assainissement et de l’excédent antérieur reporté. Les recettes et les dépenses d’investissement découlent directement des travaux qui seront réalisés et le détail de la première opération a été détaillée plus haut.

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>DÉPENSES D'EXPLOITATION</b>               | <b>390 728,20 €</b>   |
| Charges à caractère général                  | 84 301,00 €           |
| Virement à la section d'investissement       | 260 393,04 €          |
| Dépenses imprévues Fonct.                    | 4 781,45 €            |
| Autres charges gestion courante              | 3 000,00 €            |
| Charges financières                          | - €                   |
| Charges exceptionnelles                      | 10 000,00 €           |
| Dotations aux amortissements                 | 28 252,71 €           |
| <b>RECETTES D'EXPLOITATION</b>               | <b>390 728,20 €</b>   |
| Excédent antérieur reporté fonct.            | 184 168,20 €          |
| Subventions transférables                    | 9 560,00 €            |
| Atténuation de charges                       | - €                   |
| Redevances, produits gestion courante        | 197 000,00 €          |
| <b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT</b>             | <b>1 907 133,44 €</b> |
| Solde d'exécution d'inv. reporté             | 111 929,54 €          |
| Dépenses imprévues Invest.                   | - €                   |
| Subventions transférables                    | 9 560,00 €            |
| Emprunts et dettes assimilées                | - €                   |
| Immobilisations corporelles et incorporelles | 37 063,75 €           |
| Immobilisations en cours                     | 1 748 580,15 €        |
| <b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>             | <b>1 907 133,44 €</b> |
| Solde d'investissement reporté               | - €                   |
| Virement de la section de fonct.             | 260 393,04 €          |
| Dotations fonds divers réserves              | 437 835,69 €          |
| Subventions d'investissement                 | 580 652,00 €          |
| Emprunts et dettes assimilées                | 600 000,00 €          |
| Amortissements des Immo                      | 28 252,71 €           |

5

Pour mémoire le programme quinquennal prévu :  
 Avenue de Cherbourg côté voie SNCF, extension du réseau sur 460 mètres linéaires de canalisations.  
 Chemin du Val et chemin des Hauts Vals côté amont, soit 550 mètres linéaires de canalisations.  
 Boulevard Angibout, extension sur 1070 mètres linéaires de canalisations.

## Les travaux dans notre Commune

Le budget 2009 ayant été approuvé, nous pourrons lancer les travaux prévus pour 2009. Vous trouverez ce programme dans le compte rendu du dernier Conseil Municipal.

Après un long travail auprès d’ERDF et de France Telecom afin d’optimiser les coûts, une réunion des riverains a été réalisée afin de préparer l’enfouissement des réseaux chemin des Champeaux et chemin des Acacias.

En mars 2008, les premiers coups de pioches étaient donnés afin de doter l’Espace Marcelle Cuche de surfaces supplémentaires. La rentrée scolaire de septembre 2008 s’est faite avec une cuisine et un restaurant scolaire rénovés.

Le lundi 20 avril, la commission de sécurité a donné son feu vert pour l’utilisation du bâtiment.

Dès la fin des vacances de Pâques, l’agrandissement de l’espace restauration au rez-de-chaussée ouvrira ses portes à nos enfants. Ce sera pour eux et pour le personnel de la restauration scolaire un meilleur confort. Aujourd’hui restent à terminer la rénovation du plancher de la salle des fêtes et les



quelques retouches habituelles sur un tel chantier.

Dans quelques semaines, ce chantier sera terminé, les Vauxois pourront redécouvrir ce lieu précieux dans la vie de notre commune et petit à petit, les associations qui animent Vaux-sur-Seine pourront utiliser ce nouvel espace.

Les équipes des services techniques de la commune sont également très actives afin de rendre le nouvel Espace Marcelle Cuche non seulement fonctionnel, mais agréable : remise en état du comptoir existant et mise en œuvre de plantations.

Ces plantations, autour d’un Catalpa sans doute centenaire que les engins de chantier ont soigneusement évité, parachèveront l’intégration du nouveau bâtiment dans le parc de la Martinière.

J-P. C

## Extraits du Conseil municipal

du 25 mars 2009

**Etaient présents :** M. Julien Crespo, Mme Brigitte Chiumenti, M. Jean-Claude Bréard, Mme Corinne Robin, M. Gérard Moneyron, Mme Ana Monnier, M. José Harter, M. Jean-Claude Waltrégny, M. Luc-Olivier Baschet, M. Michel Le Guillevic, Mme Annick Riou, Mme Sylvie Leclercq, M. Jean-Pierre Couteleau, Mme Naziba Benchehida, M. José Lerma, Mme Natacha Lemarchand, Mme Aurore Lancéa, M. Gérard Welker, M. Thierry Lachaud, Mme Blandine Prévost, M. Marc Bresciani.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** Mme Micheline Deleau, M. Didier Duchaussy, Mme Catherine Papalski, Mme Martine Gardin, Mme Corinne-Elisabeth Robin, M. Marcel Botton.

**Pouvoirs :** Mme Micheline Deleau a donné procuration à M. José Lerma, M. Didier Duchaussy a donné procuration à M. Luc-Olivier Baschet, Mme Catherine Papalski a donné procuration à Mme Naziba Benchehida, Mme Corinne-Elisabeth Robin a donné procuration à M. Gérard Welker, M. Marcel Botton a donné procuration à M. José Harter.

**Soit :** En exercice : 27      **Présents :** 21      **Votants :** 26

### ● ÉLECTION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Jean-Claude Bréard a été élu secrétaire de séance.

### ● ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE SÉANCE

A l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 5 février 2009 est adopté.

### ● DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance :

- D'exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain sur les immeubles cadastrés AC 165 & 166 Chemin du Plant de Fortvache au prix de 1 €.
- De subdéléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier des Yvelines pour les parcelles AD 143 devenue 489, 147, 150, 424, 425, 426, 427 d'une superficie totale de 2957 m<sup>2</sup> afin de réaliser les acquisitions des biens objets de déclaration d'intention d'aliéner.

**6** - De subdéléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier des Yvelines pour les parcelles AD 490 et AD 491 d'une superficie respective de 309 et 143 m<sup>2</sup> afin de réaliser les acquisitions des biens objets de déclaration d'intention d'aliéner.

- De subdéléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'établissement public foncier des Yvelines pour les parcelles AD 428 d'une superficie respective de 4.332 m<sup>2</sup> afin de réaliser les acquisitions des biens objets de déclaration d'intention d'aliéner.

- D'exercer au nom de la Commune le droit de préemption urbain, sur l'immeuble cadastré AP 174 d'une contenance de 440 m<sup>2</sup> en faisant une offre au prix de 1.000 €.

- D'exercer au nom de la Commune le droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur l'immeuble cadastré AI 148 d'une contenance de 1428 m<sup>2</sup> en faisant une offre au prix de 2.500 €.

- D'exercer au nom de la Commune le droit de préemption au titre des Espaces Naturels Sensibles sur l'immeuble cadastré AL 83 d'une contenance de 308 m<sup>2</sup> en faisant une offre au prix de 800 €.

### ● ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Moneyron, adjoint aux finances, présente le compte administratif 2008 lequel est en tous points conforme au compte de gestion du Receveur.

A l'unanimité des suffrages exprimés (5 abstentions), le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2008 du budget principal lequel peut se résumer ainsi :

Excédent de fonctionnement : + 1.519.939,25 €

Déficit d'investissement : - 557.131,46 €

Restes à payer : - 900.913,88 €

Restes à dévoir : + 927.955,80 €

Solde global : + 989.849,71 €

### ● ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Moneyron présente le compte de gestion 2008 du budget principal présenté par le comptable municipal lequel est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2008 du budget principal lequel peut se résumer ainsi :

#### Fonctionnement :

Report 2007 : + 1.178.704,60 €

Résultat 2008 : +341.234,65 €

Excédent 2008 : + 1.519.939,25 €

#### Investissement :

Report 2007 : + 687.146,81 €

Résultat 2008 : - 1.244.278,27 €

Solde des restes à réaliser et à recevoir : + 27.041,92 €

Déficit 2008 : - 530.089,54 €

### ● AFFECTATION DU RÉSULTAT 2008 DU BUDGET PRINCIPAL

M. Moneyron rappelle que le compte administratif 2008 du budget principal fait ressortir :

- Un excédent de la section de fonctionnement de : 1.519.939,25 €

- Un déficit de la section d'investissement de : 530.089,54 €

(restes à réaliser et à recevoir inclus)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, soit 530.089,54 €.

### ● ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Crespo présente le compte administratif 2008 du budget annexe assainissement lequel est en tous points conforme au compte de gestion du comptable.

A la majorité (5 voix contre), le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2008 du service assainissement lequel peut se résumer ainsi :

Excédent d'exploitation : + 308.175,89 €

Déficit d'investissement : - 111.929,54 €

Restes à payer : - 114.580,15 €

Restes à recevoir : + 102.502,00 €

Solde global : + 184.168,20 €

### ● ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2008 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Crespo présente le compte de gestion 2008 du budget annexe assainissement présenté par le comptable municipal lequel est en tous points conforme au compte administratif de l'ordonnateur.

A la majorité (5 voix contre), le Conseil Municipal adopte le compte de gestion 2008 du service assainissement lequel peut se résumer ainsi :

#### Exploitation :

Report 2007 : 0,00 €

Résultat d'exploitation 2008 : + 308.175,89 €

Excédent 2008 : + 308.175,89 €

#### Investissement :

Report 2007 : - 22.990,83 €

Résultat d'investissement : 2008 : - 88.938,71 €

Solde des restes à réaliser et à recevoir : - 12.078,15 €

Déficit 2008 : - 124.007,69 €

### ● AFFECTATION DU RÉSULTAT 2008 DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

M. Crespo rappelle que le compte administratif 2008 du budget annexe assainissement fait ressortir :

Un excédent de la section de : + 308.175,89 €

Un déficit de la section d'investissement de : - 124.007,69 €

(restes à réaliser et à recevoir inclus)

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour couvrir le besoin de financement, soit 124.007,69 €.

### ● TAUX D'IMPOSITION 2009

M. Crespo rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 21 février 2008, le Conseil Municipal a arrêté les taux de la fiscalité locale à :

Taxe d'habitation (T.H.) : 12,30 %

Taxe sur le foncier bâti (T.F.B.) : 15,38 %

Taxe sur le foncier non bâti (T.F.N.B.) : 113,09 %

Conformément au débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors de la séance du Conseil Municipal en date du 5 février 2009, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2009.

### ● FONDS DE COMPENSATION POUR LA T.V.A. CONVENTION POUR L'APPLICATION DU DISPOSITIF DU PLAN DE RELANCE DE L'ÉCONOMIE

Monsieur Crespo informe l'assemblée que dans le cadre du plan de relance de l'économie, l'Etat a décidé d'anticiper le versement du fonds de compensation pour la T.V.A. (FCTVA) dû au titre de l'année 2008 aux collectivités qui investissent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du montant de référence, décide d'inscrire au budget 4.032.904,66 € de dépenses d'investissement et autorise M. le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat une convention afin de bénéfi-

cier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA.

## ● ACTUALISATION DES TARIFS

M. Moneyron informe le Conseil Municipal que la commission finances, réunie le 5 mars 2009, propose la majoration des tarifs de 2 % ( chiffres arrondis ) pour l'année 2009.

Participation aux frais de scolarité des enfants non vaugeois :

- Enfant scolarisé à l'école élémentaire : 497 €
- Enfant scolarisé à l'école maternelle : 988 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les nouveaux tarifs applicables au 1<sup>er</sup> avril 2009.

## ● SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En l'absence de Mme Deleau adjointe chargée des associations, M. Lerma informe l'assemblée que dans le cadre du budget 2009, le Conseil Municipal est appelé à voter.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de l'attribution des subventions.

## ● BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2009

M. Moneyron présente le budget principal 2009 qui s'inscrit dans le droit fil du débat d'orientations budgétaires.

Le budget principal s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 4.204.441,88 € à la section de fonctionnement
- 4.657.964,12 € à la section d'investissement

Hors excédent reporté, la section de fonctionnement est en baisse de 3,7 % notamment du fait de la diminution des recettes ( Fonds Départemental de Pérennisation de la Taxe Professionnelle ).

La section d'investissement est en augmentation de 23 % dans la mesure où l'opération la plus importante du Contrat Régional et du Contrat Départemental est prévue pour cette année 2009 (nouvelle mairie) et de la poursuite du programme de travaux sur la voirie communale.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, la dette s'établit à 1.008.825,58 €, soit 209 € / habitant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009, par chapitres et par opérations.

## ● BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2009

M. Crespo présente le budget primitif 2009 du service assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 390.728,20 € à la section d'exploitation
- 1.907.133,44 € à la section d'investissement

A la majorité des suffrages exprimés (5 voix contre), le Conseil Municipal adopte le budget primitif 2009 du service assainissement, par chapitres et opérations.

## ● SERVICE ASSAINISSEMENT : DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Un contrat de prestations de service, conclu en date du 11 octobre 2007 avec la société Veolia Eau pour la surveillance et l'entretien du réseau communal, arrive à échéance le 10 octobre 2009.

Le service assainissement concerne aujourd'hui 1055 branchements, 2 postes de relevement, 187 grilles avaloirs, 6.500 mètres linéaires de réseau séparatif, 5 déversoirs d'orage. L'ensemble de ces ouvrages permet la collecte de 138.000 m<sup>3</sup> traitée à la station d'épuration des Mureaux.

**1 – Principe de délégation :** le service assainissement sera confié à un délégataire dont la rémunération sera assurée par les résultats d'exploitation.

L'exploitation se fera aux risques et profits du délégataire mais il devra produire les éléments permettant à la ville de s'assurer de la qualité du service rendu et d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

**2 – Caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire :** l'ensemble des installations lui sera remis pour la durée du contrat de DSP. Il sera chargé de les conduire, d'assurer leur maintenance et d'assurer l'extension du réseau communal conformément au Schéma Directeur d'Assainissement.

La délégation du service communal de l'assainissement se ferait dans le cadre d'une concession pour une durée de 12 ans.

**3 – Procédure de délégation de service public :** cette procédure impose des modalités de mise en concurrence. Le choix des entreprises admises à remettre une offre est assuré par la Commission d'Ouverture des Plis. Celle-ci analyse les offres et émet un avis avant les négociations conduites par le Maire.

Outre le Maire, la Commission est composée de 5 membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans par-nachage. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

M. Crespo souhaite que les travaux d'assainissement Avenue de Cherbourg commencent dès que le délégataire sera choisi.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le principe de la délégation de service public assainissement tel que présenté, autorise le Maire à engager et à

conduire la procédure, définit les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission d'Ouverture des Plis telles que présentées et procède à l'élection. Sont élus :

**Titulaires :** Mme Nazyha Benchehida, M. Jean-Claude Bréard M. Jean-Pierre Couteau, M. Didier Duchaussy, M. Marc Bresciani

**Suppléants :** Mme Martine Gardin, Mme Ana Monnier, Mme Catherine Papalski, M. Jean-Claude Waltrégny, M. Thierry Lachaud

## ● RAPPORT 2007 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL

En vertu des articles L.2224-5 et D 2224-1 du Code Général des Collectivités territoriales, un rapport annuel sur le service assainissement doit être présenté par le Maire ou le Président de l'établissement dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le rapport 2007 a été approuvé le 12 février 2009 par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Meulan, Hardricourt, Les Mureaux.

En vertu de l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les communes ayant transféré la compétence assainissement, le Maire présente le rapport dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## ● EXPERTISE ÉQUIPEMENT COMMERCIAL DE CENTRE-VILLE : DEMANDE DE SUBVENTION

M. Moneyron rappelle que la Commune souhaite s'engager dans une politique volontariste pour le maintien voire le développement du commerce en Centre-ville. La première étape de cette intervention repose sur la réalisation d'une expertise de l'équipement commercial qui permettra :

- de qualifier le linéaire commercial à conforter.
- de proposer des orientations et axes d'intervention en faveur du développement de l'équipement commercial.

Le Conseil Général peut subventionner cette expertise sur la base de 10.000 € HT de dépense subventionnable, à hauteur de 80 %.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'expertise de l'équipement commercial de centre-ville.

## ● RESTAURATION DU TABLEAU SAINT FRANÇOIS DE PAULE DIT ST BENOIT : DEMANDE DE SUBVENTION

Dans l'église de Vaux-sur-Seine, un tableau représentant Saint François de Paule, imitant le style XVII<sup>e</sup> siècle, présente de nombreuses altérations.

Une restauration permettrait de prolonger la vie de l'œuvre, à l'instar des tableaux du peintre Morlot exposés dans l'immeuble de la Martinière.

Le Conseil Général subventionne ce type de restauration à hauteur de 70 % du montant TTC des travaux, évalués ici à 3.700 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour la restauration du tableau St François de Paule dit St Benoit, et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

## ● TRAVAUX DE VOIRIE : PASSATION DE MARCHÉ PUBLIC

En l'absence de M. Duchaussy, M. Crespo informe l'assemblée que conformément au budget primitif 2009 soumis au Conseil Municipal pour son adoption lors de la séance du 25 mars 2009, des travaux lourds de rénovation de voirie communale sont programmés pour l'année 2009, rendus nécessaire par les intempéries de cet hiver.

Sont concernés :

- la rue du Temple, depuis le Chemin d'Angleterre sur 220 mètres,
- le chemin des Acacias,
- le chemin des Platrières, depuis la route de Pontoise sur 75 mètres,
- le chemin des Jeunes Plantes, le Chemin des Fortes Terres au chemin de la Cerisaie,
- le chemin des Clos de la rue du Port au chemin Barbaroux,
- la voirie interne du cimetière,

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 376.000 € HT.

M. Crespo rappelle que le code des marchés publics a été modifié afin de favoriser la relance de l'économie en relevant le seuil de 206.000 € HT à 5.150.000 € HT au-delà duquel la procédure formalisée est obligatoire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager la procédure et à souscrire le marché « voirie ».

## QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

## Passeport biométrique

Depuis la fin du mois d'avril, le document d'identité et de voyage hautement sécurisé où sont enregistrés l'état civil, la photo et les empreintes digitales numérisées du titulaire est émis dans l'une des 33 mairies yvelinoises rattachées au réseau national biométrique.

Les plus proches sont : Triel-sur-Seine, Les Mureaux, Poissy, Limay etc...

Ce passeport biométrique coûtera 89 € pour les adultes, 45 € pour les mineurs de 15 ans et plus, et 20 € pour les mineurs de moins de 15 ans.

Pour informations : [Yvelines.pref.gouv.fr](http://Yvelines.pref.gouv.fr)  
Rubrique "vos démarches/passeport"

## Plus d' Amis pour le Tri

Le samedi 4 avril se sont déroulées les Recyclades 2009, avec pour objectif d'améliorer le tri des déchets ménagers. Une animation devant l'Espace Marcelle Cuche a permis de mieux appréhender ce tri qui permet non seulement une économie de matières premières, mais également contribue à alléger la facture de collecte et de traitement des déchets ménagers. En parallèle, les visites du centre Cyrène ont fait le plein de candidats.

Vous pouvez toute l'année visiter le centre de Tri et de Traitement (compost) des déchets urbains Cyrène. Il suffit de s'inscrire sur le site du SIVaTRU : [www.sivatru.fr](http://www.sivatru.fr) ou par téléphone au 01 34 01 24 12.

C'est gratuit, et c'est très instructif !

Le savez-vous ? Bien que non recyclés, les films plastiques d'emballage doivent être mis dans le bac « papiers, bouteilles plastiques... » afin de ne pas altérer la qualité du compost.

N.L

## COUP DE POUCE

### DEU - BATI

Maçonnerie, électricité, carrelage, peinture.

59 AVENUE DE CHERBOURG

01 30 99 60 29 - 06 03 53 48 56

Email : [deu-bati@hotmail.fr](mailto:deu-bati@hotmail.fr)

MENSUEL GRATUIT RÉALISÉ PAR

LE COMITÉ DE RÉDACTION.

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

JULIEN CRESPO.

MAQUETTE JHO

TIRAGE : 2 000 EXEMPLAIRES.

IMPRESSION PAR ART DIMENSION

## JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Dimanche 13 Septembre  
de 10 h à 18 h  
Espace Marcelle Cuche.

## Bibliothèque

La bibliothèque au Vert !

**Vendredi 5 juin à 20h30**, vous êtes conviés à une soirée contes, sur l'herbe du Parc de La Martinière : Luis Pinilla, passionné d'histoire locale vous fera remonter le temps des souvenirs vauxois.

Adultes et ados. Coussin ou petite couverture à prévoir pour votre confort !

**Du 23 juin au 3 juillet** : "Accro" Livres Des livres et des lectures dans le parc, devant la bibliothèque, le mardi et le vendredi de 16 heures à 17 heures trente.

A partir de 2 ans.

**Graine de lecteur** : Le mercredi à 11h, dans la salle du conte. Prochaines séances les 13 et 27 mai, les 3 et 17 juin. Des histoires à écouter pour découvrir le monde... À partir de 2 ans.

M.J

## TRIBUNE D'EXPRESSION

Les élus "A VAUX... MARQUE !" ont la douleur de vous annoncer une tragique nouvelle !

En effet, il est apparu récemment, et ce n'était hélas qu'une confirmation, que notre cher Maire de Vaux sur Seine est atteint d'une maladie sournoise et pernicieuse, dont, malgré tous ses efforts, il ne parvient pas à se débarrasser. Notre maire est amnésique. Totalement amnésique.

Ce qui risque de devenir très handicapant pour gérer correctement notre commune !!

Vendredi 3 avril dernier avait lieu une cérémonie officielle pour la pose de la première pierre du projet Logirep, création de 22 logements à la sortie de Vaux vers Triel. Bien évidemment, quelques notables et autres élus régionaux étaient de la fête. Bien évidemment, les élus locaux de Vaux sur Seine étaient conviés également à la fête. Enfin, également est un bien grand mot. Les élus de la majorité municipale étaient convoqués à cette cérémonie dès le 12 Mars, afin d'avoir le temps d'organiser leur planning. En revanche,

Etre solidaire, c'est un principe qui fait que chacun se lie à l'autre et s'en sent responsable... La solidarité est un mot souvent utilisé, mais comment le mettre en pratique dans sa vie... Nombreux sont ceux qui fonctionnent déjà avec ce principe par leur bénévolat dans une association, auprès des aînés ou de leurs voisins. Mais pourrait-on aller encore plus loin... C'est ce que propose le Centre Communal d'Action Sociale en cherchant à créer un « espace-solidarité ». Il s'agit de mettre en place une liste de personnes qui seraient susceptibles de donner un peu de leur temps afin de créer un réseau d'aide et de solidarité. Chacun selon ses disponibilités pour :

- Rendre visite à une personne seule.
  - Proposer un moment de lecture.
  - Assurer un temps de promenade.
  - Emmener une personne faire ses courses (poste, pharmacie...).
  - Organiser les trajets école (à pied ou en co-voiturage).
  - Donner du temps pour l'aide au travail du soir.
  - Initier à internet.
- Cette liste n'est pas exhaustive, toutes les idées et les bonnes volontés sont admises. Merci de vous faire connaître auprès de Mme Bianco au CCAS : 01 30 99 91 55 ou [ccas@vauxsurseine.fr](mailto:ccas@vauxsurseine.fr)

les élus de la minorité recevaient leur "invitation" la veille au soir à 19 h, soit un peu plus de 12 heures avant l'événement.

Le Maire avait encore une fois "oublié" rien moins que cinq des conseillers, élus légalement par 40% des Vauxois, (dont il se fiche royalement) et que, manifestement, il ne voulait pas voir sur les photos.

Sans parler de l'infâme manipulation des employés communaux qu'il utilise à des fins personnelles en distribuant des ordres contraires à la plus élémentaire déontologie.

Sans parler de la manipulation honteuse d'une grande partie de ses propres conseillers, bien évidemment non consultés sur ces "élégantes" pratiques.

Nous allons donc tout prochainement nous charger de rappeler à Mr le Maire qu'une opposition saine et objective existe à Vaux sur Seine, et que si 1068 électeurs vauxois l'ont choisi, 1879 inscrits n'ont pas voté pour lui.

*Mea culpa* pour ce qui demeure un raté, mais que dire sur la "présence" des élus de l'opposition aux diverses manifestations auxquelles ils sont toujours conviés?

Nous préférions les renvoyer à la citation d'Yvan Andouard :

" Le temps est souvent beaucoup plus intelligent que les donneurs de conseils ".voire de leçons...

Les élus "Vivre à Vaux Ensemble".